



**HARAS
NATIONAL
HENNEBONT**
Syndicat Mixte

Envoyé en préfecture le 21/02/2023

Reçu en préfecture le 21/02/2023

Affiché le 23/02/2023

ID : 056-200008696-20230221-DEL_20232-DE

Objet de la Délibération

DELEGATION DE POUVOIRS AU PRESIDENT - COMPTE-RENDU

EXTRAIT DU REGISTRE

DU COMITE SYNDICAL

—————
Séance Publique du 6 février 2023
—————

Suite à la convocation en date du 27 janvier 2023, le Comité du SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT s'est réuni le lundi 6 février 2023 à 17 heures 30, au Haras National d'Hennebont, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Président du Syndicat.

Etaient présents :

Delphine ALEXANDRE, Aurélie MARTORELL, Anne JEHANNO, André HARTEREAU, Laurent DUVAL, Claudine CORPART

Absente excusée ayant donné pouvoir :

Lydie LE PABIC donne pouvoir à André HARTEREAU

Absents excusés :

Gaëlle LE STRADIC, Stéphane LOHEZIC, Fabrice LEBRETON

Absente :

Anne GALLO

SEANCE DU COMITE
DU 6 FEVRIER 2023

DELEGATION DE POUVOIRS DU COMITE AU PRESIDENT - COMPTE-RENDU

Par délibérations en dates des 12 novembre 2020 et 14 décembre 2022, le Syndicat Mixte a délégué une partie de ses pouvoirs au Président, conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales et des statuts du Syndicat Mixte.

L'acte pris dans le cadre de cette délégation est le suivant :

1. FINANCES

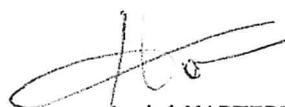
- Emprunt contracté auprès de la Banque Postale

LE COMITE, après en avoir délibéré,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités territoriales et notamment celles de l'article L.5211-10 ;
Vu la délibération du 12 novembre 2020 ;
Vu la délibération du 14 décembre 2022 ;

Article unique : **PREND ACTE** des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation de pouvoir consenti par le Comité.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



André HARTEREAU